



## PROGRAMME REGIONAL D'ACCES A LA FORMATION ET A LA QUALIFICATION DES PERSONNES HANDICAPEES - Nouvelle-Aquitaine -

### CHARTRE REGIONALE D'ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE PROGRES POUR L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

*L'engagement du centre de formation vise à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.  
Il s'inscrit dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (P.R.A.F.Q.P.H.)  
Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale*

#### Pourquoi un engagement du centre de formation ?

- Pour permettre au centre de formation de répondre à l'obligation légale en matière d'accessibilité de l'offre de formation<sup>1</sup>,
- Pour s'inscrire dans la continuité de la mise en œuvre de la politique régionale formalisée dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées,
- Pour accompagner l'implication du centre de formation dans cette politique, valoriser son engagement et venir en appui de sa démarche de développement de l'accessibilité des formations dispensées,
- Pour participer à la lisibilité des pratiques, tant pour le public visé, que pour les partenaires qui accompagnent les publics en situation de handicap.

Cette démarche vise à **accompagner l'évolution des pratiques** des centres de formation sur les axes suivants :

1. Un centre de formation mobilisé et porteur d'une politique d'accessibilité sous l'impulsion de la direction,
2. Des moyens mis en œuvre dès le premier accueil pour l'identification des publics en situation de handicap et la recherche de solutions pour favoriser l'accès au centre et aux formations,
3. Une vigilance soutenue sur les possibilités pour toute personne d'accéder à ses locaux,
4. Une attention continue à l'accessibilité pédagogique et ainsi à l'accès au savoir pour tous,
5. Une veille sur l'accessibilité des formations pendant les périodes d'immersion en situation de travail,
6. Une contribution du centre de formation à la continuité du parcours d'insertion.

Ces axes se déclinent à travers une **grille d'indicateurs**<sup>2</sup> de pratiques qui permettent de caractériser l'accessibilité du centre de formation et des formations dispensées.  
Cette grille est composée :

- D'indicateurs constitutifs d'un **socle minimal d'accessibilité** attendu de tout signataire de la charte (Cf. annexe 1)
- D'indicateurs **d'amélioration continue** (Cf. annexe 2), mis à disposition pour guider l'évolution des pratiques dans une démarche volontaire du centre de formation

<sup>1</sup> Cf. Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D5211-1 et suivants du code du travail

<sup>2</sup> Elaborée en concertation avec des représentants des professionnels régionaux de la formation.



## Les ENGAGEMENTS

### du centre de formation dans le cadre de la charte

- ✓ Désigner un référent handicap dès la signature de l'engagement ; en assurer, si nécessaire, le remplacement et en informer sans délai le Centre Ressource Formation Handicap [CRFH]
- ✓ Réaliser un auto-positionnement initial, pour chaque site de formation, en référence aux indicateurs régionaux d'accessibilité et déclarer son engagement dans la démarche, sur le site internet du Centre Ressource Formation Handicap
- ✓ Atteindre le socle minimal d'accessibilité dans un délai d'un an à compter de son engagement et le maintenir [Cf. Annexe 1]
- ✓ Définir un plan d'actions sur la base de son auto-positionnement
- ✓ Actualiser tous les deux ans son auto-positionnement et son plan d'actions, à partir de l'atteinte du socle minimal
- ✓ Assurer l'identification des personnes handicapées accueillies, dans les systèmes d'information du financeur de la formation
- ✓ S'inscrire dans un dialogue permanent avec le Centre Ressource Formation Handicap

## Les RESSOURCES

### mises à disposition dans le cadre de l'engagement du centre de formation

- ✓ Un outil d'auto-positionnement sur l'accessibilité des centres de formation, en ligne sur le site internet du CRFH
- ✓ L'appui opérationnel du Centre Ressource Formation Handicap, au plus proche des territoires et des situations individuelles
- ✓ Une méthode s'appuyant sur une dynamique de réseau et des outils d'aide à la compensation du handicap en formation : Accea, EPATECH, ...
- ✓ Une offre régionale de professionnalisation sur le handicap
- ✓ Des indicateurs de progrès pour guider le centre de formation dans le développement de pratiques porteuses d'accessibilité [Cf. Annexe 2]
- ✓ Une valorisation des signataires de la charte dans la communication institutionnelle
- ✓ Une mise à disposition de supports de communication pour les centres de formation engagés

Fait à Talence

le 24.01.2023

#### DENOMINATION DU CENTRE DE FORMATION :

Nom du directeur :

Adresse postale : Sophie Vincent

Adresse mail : Directrice générale

Téléphone :

Signature et tampon de la structure :



*vincent*  
Directrice Générale  
Sophie Vincent  
9 av. F. Rabelais - BP 39  
33401 Talence cedex  
05 56 84 20 20  
s.vincent@irtsnouvelleaquitaine.fr

#### SITE DE FORMATION CONCERNE :

Nom du responsable : Silvère PAUTIER

Adresse postale : Référent Handicap

Adresse mail :

Téléphone : s.pautier@irtsnouvelleaquitaine.fr

Signature :

*SP*